

**Par temps humide**, il faut isoler le feu du sol mouillé par une claie en rondins ou par quelques pierres plates. Effectuez l'allumage en glissant un allume-feu ou une torche sous la claie.



**En cas de fortes pluies**, il peut être nécessaire d'installer un support sur lequel vous disposez des brindilles qu'il faut sécher à l'aide d'un allume-feu passé lentement en dessous du support. Lorsque ces brindilles se sont enflammées, alimentez doucement le feu autant par le dessus du support que par le dessous. Plus que dans les autres cas, il est important de laisser un maximum d'air pénétrer jusqu'au cœur du foyer encore fragile.



# Comment incinérer ses végétaux sans provoquer un incendie ?



## INFORMER, C'EST PREVENIR !



Source : Arrêté Préfectoral N° 1002 du 19/05/2004 relatif à l'emploi du feu.

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DES MASSIFS CONCORS - SAINTE-VICTOIRE  
 ADRESSE POSTALE : Immeuble le Derby  
 570, avenue du Club Hippique 13090 Aix-en-Provence  
 Tél. 04.42.64.60.90 fax 04.42.64.60.99 email : contact@grandsitesainte victoire.com

Conception et réalisation : Autrement dit communication - 04 92 33 15 33 - Crédit photos : photothèques du Carnagief et du Grand Site Sainte-Victoire - Imprimé sur papier recyclé  
 Imprimerie spéciale - Ne pas jeter sur la voie publique

Connaissez-vous  
 les précautions  
 d'usage ?  
 c'est le moment  
 de tester vos  
 connaissances.

Grand Site Sainte Victoire



**ATTENTION ! L'emploi du feu est soumis à trois conditions :**  
**la date, la météo et la réglementation municipale.**

## 1 LA DATE

### Périodes d'autorisation :

- 1<sup>er</sup> avril au 31 mai
- 1<sup>er</sup> octobre au 31 janvier

### Périodes d'interdiction :

(sauf autorisation municipale à demander en mairie 5 jours avant) :

- 1<sup>er</sup> février au 31 mars
- 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre

## 3 LA RÉGLEMENTATION LOCALE

Les maires peuvent prendre des arrêtés municipaux complémentaires, plus restrictifs que les règles départementales (comme par ex : Saint-Marc-Jaumegarde). Il convient donc avant toute chose de vous renseigner préalablement en mairie.

## Quand brûler ?

1. Toujours pendant les périodes autorisées.
2. Juste après une pluie, de préférence.
3. Aux heures fraîches de la journée, le matin avant 10 heures.

## Avant de brûler :

1. Assurez-vous qu'aucun végétal ou matériau inflammable ne se situe à proximité du foyer ni au-dessus de celui-ci.
2. Trouvez une surface débroussaillée en totalité (normalement autour de l'habitation) ou effectuez le débroussaillage de la surface sur laquelle vous brûlerez. Déssherbez autour du foyer.

3. Amenez de l'eau à proximité du foyer (suffisamment pour éteindre un feu naissant : un tuyau d'arrosage ou un bac de 50 litres environ).

4. Préparez le foyer en allumant des brindilles afin de brûler l'herbe. Laissez le feu s'étaler et lorsqu'il a atteint un diamètre suffisant (2 à 3 mètres), éteignez en l'arrosant. Placez les végétaux à brûler au centre du cercle noirci. Ainsi, le feu ne risquera plus de vous échapper en courant sur l'herbe. On ne sait jamais, en cas d'urgence vous pourriez être amené à vous absenter quelques instants. Limitez la taille du foyer : 2 mètres de large sur 1 mètre de haut maximum.

## Pendant le brûlage :

1. Allumez le feu. Evitez d'utiliser les huiles de vidange, les pneus, ou l'essence qui sont des produits polluant l'air et l'eau (de nos jours, ces produits sont entièrement recyclés : amenez-les chez votre vendeur qui est obligé de les reprendre ou bien à la déchetterie si celle-ci est équipée). Le papier et la cagette à légumes sont les moyens les plus écologiques et les plus efficaces pour démarrer un feu, même par temps humide (voir conseils au dos). Ne brûlez que des déchets végétaux. Les ordures ménagères sont recyclées ou incinérées dans des usines spécialement équipées de filtres pour diminuer la pollution.

2. Surveillez le feu pendant toute la durée de l'incinération. **Ne vous absentez sous aucun prétexte**, même 5 minutes. Les pompiers disent toujours : « 1 minute, un verre d'eau, 10 minutes, un Canadair ».

3. Pendant le brûlage, contrôlez la hauteur des flammes produites par la combustion des déchets végétaux. Elle entraîne des brandons susceptibles de mettre le feu ailleurs. Avec un simple pulvérisateur d'eau (type pulvérisateur à traiter), réduisez la hauteur des flammes (aucune gêne sur l'efficacité du feu), ou bien de temps en temps, mettez un peu d'eau sur le foyer à l'aide d'un récipient.

## Après :

Noyez le foyer en retournant les cendres, à l'aide d'une fourche par exemple. Il s'agit de jeter une grande quantité d'eau sur le feu afin de s'assurer qu'il ne contient plus de chaleur. Attention, retournez bien les cendres et la terre sur quelques centimètres en les arrosant : des braises peuvent couvrir pendant plusieurs heures et profiter d'un coup de vent pour déclencher un incendie.

